

#### Mesures salariales mises en œuvre au 1er janvier 2022

**Pas de revalorisation du point d'indice car selon le gouvernement l'inflation ne devrait pas durer et cette revalorisation ne peut se faire sans une large consultation préalable des employeurs publics**

- ▶ **Revalorisation** du début de carrière des agents de catégorie C pour les 3 versants FP
  - Le pied de grille est relevé à l'indice majoré 340
  - La durée des deux premiers grades est réduite de 6 et 5 années
  - L'échelonnement indiciaire est révisé afin de dynamiser les déroulés de carrière, surtout en début de grille.
  
- ▶ **Attribution** exceptionnelle d'une bonification d'ancienneté aux agents de catégorie C
  - Après le reclassement dans les nouvelles grilles C1 et C2
  - Les agents relevant du grade C3 bénéficieront également de cette bonification exceptionnelle.
  
- ▶ **Transposition** du Ségur de la Santé aux versants Etat et territorial
  - Ces mesures sont transposées dans les mêmes proportions, aux corps homologues de deux autres versants
  - Fin de carrière : gains de l'ordre de +300 € à +500 € bruts mensuels
  - 60 000 agents bénéficiaires pour la FPT.
  
- ▶ **Revalorisation** de l'indice minimum de traitement à l'indice 342 ou 343, en même temps que le SMIC.
  
- ▶ **Versement** de l'indemnité inflation exceptionnelle de 100 € à tous les agents ayant un traitement inférieur à 2000 €.
  
- ▶ **Maintien** des rémunérations dans les écoles de service public
  - Renforcer l'attractivité de la fonction publique
  - Favoriser la promotion sociale et la diversification des profils des élèves
  - Dispositif déjà mis en œuvre pour l'INET et l'ENA
  
- ▶ **Ouverture** d'une négociation sur les rémunérations et carrières avec 3 objectifs :
  - Donner à chacun des perspectives réelles d'augmentation salariale,
  - Améliorer l'attractivité et réduire les inégalités entre les différents métiers de la FP,
  - Arriver à une situation équitable pour le calcul de la retraite.

**La CFTC** et l'ensemble des OS regrettent qu'aucune mesure générale n'ait été annoncée ce jour et notamment une revalorisation du point d'indice. Les annonces de la ministre semblent ouvrir la porte à une négociation sur l'ensemble des grilles, mais la volonté est-elle d'aboutir avant la fin du quinquennat ? Les mesures ciblées, catégorielles ne peuvent être que saluées mais ne concrétisent pas les remerciements répétés à l'ensemble des agents publics qui font face à une crise sanitaire sans précédent depuis mars 2020, à la menace terroriste et à des agressions quotidiennes, et subissent une réelle perte mesurable de leur pouvoir d'achat.

**Dans le cadre des conférences salariales et de l'ouverture de réelles négociations, la CFTC a des propositions à faire concrètes et réalistes afin que les objectifs annoncés soient atteints rapidement en terme notamment d'augmentation du pouvoir d'achat et de reconnaissance du travail de tous les agents publics.**